

Expéditeur

Nestlé Suisse S.A.  
Case Postale 2222  
1800 Vevey  
Suisse

Date :

Chère Madame, cher Monsieur,

J'ai été choqué.e d'apprendre que votre entreprise est responsable d'une immense souffrance animale en vendant les produits Dysport® et Azzalure® de Galderma/Ipsen à base de toxine botulique, en Amérique du Nord et dans d'autres pays.

Pour chaque lot de Dysport®/Azzalure®, le fameux test LD50 est réalisé sur des souris. Différentes doses de la substance sont injectées dans l'abdomen de divers groupes. Elles endurent une terrible souffrance et meurent d'asphyxie, après trois ou quatre jours d'agonie. Pour la procédure d'octroi de licence requise par les autorités, des tests LD50 sont effectués à chaque production de lot. Des dizaines de milliers de souris sont ainsi utilisées chaque année par Ipsen dans ce but.

D'autres sociétés ont déjà développé et validé des essais cellulaires pour tester leurs produits à base de toxine botulique alors qu'Ipsen n'a que récemment soumis aux autorités un test éliminant le recours au modèle animal. Néanmoins, nous ignorions quand et s'il sera approuvé.

Vous savez probablement que le public est contre l'expérimentation animale, surtout lorsqu'il s'agit de produits de beauté. Même si les tests sont commandés par une autre entreprise (Ipsen), Nestlé qui profite de la vente de ces produits, est également responsable de cette souffrance animale.

Je vous demande expressément de pousser Ipsen à recourir au test cellulaire de toute urgence, et à vous abstenir de vendre leurs produits à base de toxine botulique, tant que celui-ci n'a pas été approuvé.

Je boycotterai tous les produits Nestlé et encouragerai tous mes amis à en faire autant, tant que votre entreprise restera responsable de tests LD50 cruels et archaïques.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de recevoir mes sincères salutations.